



Considérant la nécessité de solliciter une demande de subvention dite Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 pour ce projet,  
Considérant la nécessité de solliciter les autres financeurs : Département, Ademe et Agence de l'Eau, sur ce projet,

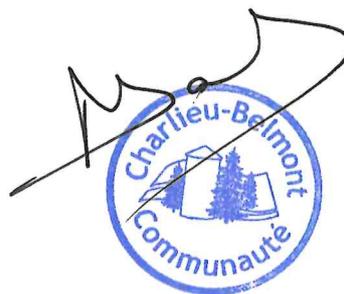
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- sollicite une subvention DETR 2025 pour le projet de création d'une nouvelle station de traitement des eaux usées 1350 EH sur la commune de Belmont de la Loire à hauteur de 30 % sur des travaux estimés à 1 781 500.00 € soit une subvention de 534 450.00 €,
- sollicite une subvention auprès du Département à hauteur de 10 % soit 189 535 €,
- sollicite des financements auprès de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- rappelle que la dépense est prévue en investissement sur le budget annexe assainissement collectif.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Charlieu  
M Etienne HERTZOG



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025  
Publication : 20/02/2025